

## La démocratie : c'est pour aujourd'hui !

### Les voix des jeunes pour l'avenir.

Un appel à projets de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et de l'agence allemande pour l'éducation citoyenne/bpb

L'engagement politique et les différentes formes de participation – telles que le vote et l'implication dans des décisions – sont des questions centrales lorsqu'on évoque l'avenir de la jeunesse. Après une longue période de désintérêt pour la politique, les jeunes élèvent la voix ces dernières années. Leur rôle est de plus en plus actif et leur engagement se renforce, lorsque des décisions concernent leur avenir. Grâce à « Fridays for Future », un mouvement international de jeunes s'est enclenché contre le réchauffement climatique. Et lors des dernières élections européennes, la participation des jeunes de moins de 25 ans a atteint un niveau record.<sup>1</sup> La jeune génération sera particulièrement affectée par le climat et la crise sanitaire – et beaucoup doutent que leurs préoccupations soient suffisamment prises en considération.

Les écarts sociaux grandissants, les théories du complot et les « fake news », ainsi que les craintes pour l'avenir constituent, avec l'urgence climatique, autant de défis à relever pour la société. C'est pourquoi l'engagement des jeunes en faveur d'un avenir démocratique et durable n'a jamais été aussi important.

Dans ce contexte et à l'approche des prochaines élections en Allemagne (en 2021) et en France (en 2022), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'agence allemande pour l'éducation citoyenne/bpb souhaitent renforcer la démocratie, la participation et l'engagement par les jeunes et pour les jeunes. Il s'agit ici de contribuer concrètement à une éducation citoyenne qui dépasse les frontières :

La démocratie : c'est pour aujourd'hui ! Les voix des jeunes pour l'avenir.

#### **Nous subventionnons des projets sur les thèmes suivants :**

- *Chaque voix compte !* Projets et rencontres sur les thèmes de la démocratie, des droits humains et des élections
- *Prends la parole !* Projets et rencontres pour la promotion de l'engagement et l'implication de la jeunesse dans un contexte marqué par le réchauffement climatique, le développement durable et les inégalités
- *La démocratie numérique !* Projets et rencontres sur les thèmes de la liberté d'expression et des théories du complot, dans un environnement numérique

#### **Qui peut candidater ?**

- Jeunes adultes de 18 à 30 ans, dans le cadre d'une candidature individuelle
- Responsables de l'éducation, fédérations de jeunesse, organisations et associations dans les domaines de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes, de la culture, du sport, des sciences et des médias
- Établissements scolaires et établissements d'enseignement professionnel
- Comités de jumelage et collectivités territoriales

<sup>1</sup> <https://www.presseportal.de/pm/106967/4384046>

2 / 4

### Qui et quels projets peuvent bénéficier d'une subvention ?

Les participantes et participants éligibles ont entre 14 et 30 ans.

La priorité de l'OFAJ et de la bpb est de soutenir les jeunes ayant moins d'opportunités<sup>2</sup>, ainsi que les jeunes qui ont un accès limité aux programmes de mobilité.

Sont éligibles à une subvention : les projets franco-allemands, ainsi que les projets trinationaux impliquant des partenaires issus des pays suivants :

- Pays membres de l'Union européenne
- Pays candidats à l'Union européenne du Sud-Est : (Albanie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie) ainsi que Bosnie-et-Herzégovine et Kosovo
- États du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie
- Royaume-Uni

Le format du projet peut être choisi librement. Peuvent être subventionnées : les rencontres physiques et numériques ou les rencontres hybrides (mélange entre les formats physique et numérique). La durée du projet doit être d'un minimum de deux jours et elle peut s'étendre sur plusieurs mois.

Le projet et ses activités peuvent prendre la forme d'échanges de jeunes, de BarCamps, de séminaires, de parlements de jeunes, de concerts, de projets de sport, d'actions artistiques ou de formations.

### Quel est le montant de la subvention ?

Il existe deux catégories de subvention :

Catégorie 1 : subvention de 1 à 7 000 euros

Catégorie 2 : subvention de 7 001 à 20 000 euros

Un système de points permet de sélectionner les projets et déterminer le montant de la subvention. Ce système repose sur des critères de sélection définis (voir annexe).

### Comment et jusqu'à quand peut-on candidater ?

Une seule demande de subvention doit être déposée pour chaque projet par le [formulaire de demande en ligne](#). La demande est doit être impérativement adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : [csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)

Les demandes doivent être déposées avant le début du projet.

### Quelles sont les obligations en matière de communication ?

Les projets doivent être rendus accessibles au public (dépliants, affiches, presse ou réseaux sociaux). La subvention par la bpb et l'OFAJ doit être explicitement mentionnée et les logos utilisés sur tous les supports de communication du projet. Les organismes de subvention se réservent le droit de présenter les projets sélectionnés sur leur site Internet et à l'occasion d'événements.

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

<sup>2</sup> Incluant notamment les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les jeunes géographiquement éloignés des mobilités, les jeunes avec une formation d'un niveau peu élevé et les jeunes en situation de handicap.

3 / 4

### Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Un jury de sélection composé de représentantes et représentants de l'OFAJ et de la bpb sélectionne les projets à subventionner dans la limite des fonds disponibles de l'OFAJ et selon les critères définis (voir annexe).

Contact : Florian Staudt ([Staudt@ofaj.org](mailto:Staudt@ofaj.org))

### ANNEXE : Critères de sélection et de financement des projets

#### 1. Critères

Un jury de sélection composé de représentantes et représentants de l'OFAJ et de la bpb sélectionne les projets à subventionner dans le cadre des fonds disponibles de l'OFAJ et selon les critères suivants :

- **Sujet** : Le contenu du projet doit porter sur au moins un des sujets suivants :
  - *Chaque voix compte !* Projets et rencontres sur les thèmes de la démocratie, des droits humains et des élections
  - *Prends la parole !* Projets et rencontres pour la promotion de l'engagement et l'implication de la jeunesse dans un contexte marqué par le réchauffement climatique, le développement durable et les inégalités
  - *La démocratie numérique !* Projets et rencontres sur les thèmes de la liberté d'expression et des théories du complot, dans un environnement numérique
- **Créativité et innovation** : Les projets peuvent présenter de nouvelles approches et méthodes, par exemple l'utilisation de formats de rencontre numériques ou encouragement de la créativité chez les participantes et participants.
- **Participation** : Les participantes et participants doivent être activement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du projet.
- **Diversité** : Il est important d'atteindre un grand nombre de participantes et participants ayant moins d'opportunités et de toucher de nouveaux groupes cibles, jeunes et divers.
- **Impact** : La communication du projet doit dépasser le cadre du projet et toucher un large public.
- **Développement durable** : Les projets se démarquent par une approche durable dans leur mise en œuvre et par un impact sur le long terme au-delà de leur réalisation.
- **Impartialité** : Les projets abordent l'importance de la démocratie pour les jeunes de manière non partisane.

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

4 / 4

- **Caractère international** : Une mise en œuvre binationale ou trinationale des projets met en relation les jeunes au-delà les frontières.

## 2. Financement

Un système de points permet de sélectionner les projets et déterminer le montant de la subvention. Ce système repose sur des critères de sélection susmentionnés.

Le score le plus élevé possible est de 80 points.

Catégorie 1 : subvention de 1 à 7 000 euros  
Catégorie 2 : subvention de 7 001 à 20 000 euros

Les frais de transport, de séjour et de programmes (frais qui sont directement liés au projet, voir p. 74 des [directives de l'OFAJ](#)) peuvent être subventionnés.

Pour les projets en ligne ou mixtes (en ligne et en présentiel), les frais liés à la location de matériel technique/informatique, à la location d'outils numériques pour une durée limitée ainsi que les frais de connexion, si nécessaire, peuvent être subventionnés.

Un forfait pour frais d'organisation peut être attribué au demandeur à hauteur maximale de 10% du montant total de la subvention.

Les frais d'investissements sont exclus.

## 3. Décompte et évaluation au terme du projet

Les documents suivants doivent être soumis au plus tard deux mois après la fin du projet :

- formulaire de décompte complété et signé
- liste des participantes et participants, remplie et signée
- liste de justificatifs complétée
- rapport détaillé sur la mise en œuvre du projet en mettant l'accent sur les résultats obtenus, l'évaluation et la qualité particulière du projet.
- programme détaillé
- pièces justificatives attestant la mention du soutien accordé par l'OFAJ et aux mesures de communication (appel à projets, dépliant, brochures, affiches, etc.)

Les justificatifs de décompte sont à envoyer au plus tard le 15 janvier 2022 pour les projets réalisés entre le 15 novembre et le 31 décembre.

Le projet ne doit pas avoir démarré avant le dépôt de la demande de subvention.

Le caractère non lucratif du projet constitue une condition préalable. Les projets qui sont déjà financés par l'OFAJ ou par l'agence allemande pour l'éducation citoyenne ne peuvent pas obtenir une deuxième subvention dans le cadre de cet appel à projets.

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)